Nations Unies S/PRST/2012/25



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 novembre 2012
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 6876e séance, le 30 novembre 2012, la question intitulée « La situation en Sierra Leone », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite de l'exposé que lui a fait le Représentant exécutif du Secrétaire général en Sierra Leone, Jens Toyberg-Frandzen, le 28 novembre 2012.

Le Conseil félicite la Sierra Leone d'avoir organisé et mené à bien les élections présidentielle, législatives, locales et de district, et prend notamment note du rôle important joué par les institutions électorales, les partis politiques, les organisations de la société civile, les partenaires internationaux, ainsi que les observateurs nationaux et internationaux. Il félicite le peuple sierra-léonais de s'être rendu en masse aux urnes, ce qui montre à quel point il est attaché à la démocratie. Il salue la proclamation officielle des résultats par la Commission électorale nationale et se félicite que les observateurs soient satisfaits du déroulement des élections.

Le Conseil sait l'appui essentiel que le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires bilatéraux et internationaux ont apporté à la Sierra Leone durant le processus électoral.

Le Conseil demande à tous les partis politiques et à tous les candidats d'accepter les résultats des élections et de coopérer avec le Gouvernement sierra-léonais dans un esprit constructif par le dialogue et la réconciliation nationaux. Il exhorte toutes les parties à régler tous différends de manière pacifique en empruntant les voies de droit appropriées, dans le respect des lois sierra-léonaises.

Le Conseil souligne l'importance de ces élections et de l'acceptation, par le plus grand nombre, de leurs résultats qui constituent un jalon majeur sur la voie de la consolidation de la paix en Sierra Leone. La troisième organisée en Sierra Leone depuis la fin de la guerre civile, cette série de consultations était la première conduite entièrement par les institutions démocratiques du pays.

Le Conseil souligne qu'il reste encore beaucoup à faire pour asseoir la paix et réaliser une prospérité équitable qui profite à tous les Sierra-Léonais. Il note qu'il importe d'élaborer et de mettre en œuvre un programme solide de développement et de consolidation de la paix, ouvert à tous, qui viendra

12-62187 (F) 301112 301112





améliorer la vie de tous les Sierra-Léonais, et engage le nouveau gouvernement et tous les partis politiques à donner à ce programme un caractère équilibré et sans exclusive.

Le Conseil exhorte la communauté internationale et les partenaires de développement à continuer d'aider la Sierra Leone, dans la cohérence et la concertation, à faire face à ses priorités en matière de développement et de consolidation de la paix.

En outre, le Conseil demande à la Commission de consolidation de la paix de continuer à apporter son concours à la Sierra Leone, notamment dans les domaines de la mobilisation de ressources internationales et de la coordination de l'action des partenaires de développement internationaux.

Le Conseil rappelle qu'il a, dans sa résolution 2065 (2012), prié le Secrétaire général de dépêcher une mission d'évaluation technique interinstitutions en Sierra Leone, chargée notamment de lui présenter d'ici au 15 février 2013 des propositions détaillées et un calendrier pour la relève, le retrait et la stratégie de désengagement du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. »